

LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ



Lettre n°81- 20 février 2018

La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leur contexte. Les prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que pour l'étude de leur cohérence avec le présent et les évolutions récentes. Nos études sont inédites. Elles utilisent des données provenant des instituts de statistiques ainsi que celles des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG.

Directeur de la Publication: Lionel Taccon
Rédactrice en chef : Emma Legrand

☞ Vous pouvez **recevoir notre Lettre** par simple demande par E-mail à geopolitique.electricite@gmail.com ou en vous inscrivant sur notre site.

☞ Vous pouvez **retrouver l'ensemble de nos études** sur www.geopolitique-electricite.com



La politique climatique de la France : le dérapage. Des aides publiques totalement inadaptées.

Le Chef de l'Etat a rappelé « La priorité en France... sont [la baisse] des émissions de CO₂ et le réchauffement climatique ». La politique correspondante s'appuie sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone qui a un impact considérable sur le secteur électrique.

La France s'est dotée d'un instrument de pilotage : le « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone ». Les premiers résultats ne sont pas bons. Actu-Environnement a titré : « La France rate la première marche ». Les émissions globales ont augmenté. Celles des secteurs « transports » et « bâtiments », la moitié du total, sont largement au-delà de la trajectoire qui mènerait au respect de nos objectifs.

L'indicateur de Suivi R5 montre une répartition des aides publiques inadaptée. Le secteur électrique responsable de 6% des émissions reçoit, pour le solaire et l'éolien, plus de la moitié des subventions. Aucune inflexion n'est envisagée.

La France revendique un rôle international pour dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour cela, elle doit satisfaire aux objectifs annoncés. Un préalable existe: l'inversion de la courbe des émissions de gaz à effet de serre, en hausse depuis deux ans. La répartition actuelle des aides publiques est un obstacle majeur aux ambitions françaises dans le domaine climatique.



Politique climatique de la France : le dérapage. Des aides publiques totalement inadaptées.

Le Président de la République a rappelé : « La priorité, en France, en Europe et à l'international , ce sont les émissions de CO₂ et le réchauffement climatique »¹.

Les émissions de gaz à effet de serre proviennent en France, pour un peu plus des 2/3 de l'utilisation de l'énergie².

*La politique française visant à réduire les gaz à effet de serre s'appuie sur la « **Stratégie Nationale Bas-Carbone** » (SNBC) dont l'impact sur le secteur énergétique, et en particulier sur l'électricité, est et sera considérable.*

La Stratégie Nationale Bas-Carbone est un élément essentiel de la géopolitique de l'électricité en France.

I) Une excellente nouvelle : un tableau de bord.

Le 2 janvier 2018, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a publié le premier (en tout cas sous cette forme) « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone »³, qui se présente comme le « **tableau de bord** » de cette stratégie dont l'objectif est la diminution des émissions de gaz à effet de serre de notre pays.

Le Ministère explique que ce tableau de bord doit permettre de répondre aux trois questions :

- « La France est-elle engagée sur la bonne trajectoire de réduction des émissions [des gaz à effet de serre] ?
- La France est-elle engagée sur les bonnes politiques sectorielles pour respecter les budgets-carbone ?
- Quelles sont les recommandations les plus critiques nécessitant une accentuation des efforts et/ou un ajustement de la stratégie »⁴.

Le texte ajoute « Cette première revue revêt un intérêt particulier puisqu'elle coïncide avec ... la révision de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone** ». Nous ajouterons qu'elle coïncide aussi avec la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, qui exprime la **politique énergétique** française. Les liens entre **cette stratégie et cette politique sont forts et puissants**.

La nouvelle de la mise en place d'un tableau de bord permettant le pilotage de la lutte contre le réchauffement climatique, donc de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une excellente nouvelle. Notre Lettre a constamment déploré un pilotage déficient dans ce domaine. Y compris d'ailleurs au niveau européen.

¹ France2-17/12/2017.

² Eurostat, tableau env_air_gge. Chiffres pour 2015.

³ www.ecologie-solidaire.gouv.fr/suivi-strategie-nationale-bas-carbone

⁴ Cf. note précédente.

II) Méthode et indicateurs.

La méthode :

Le Suivi de la Stratégie Bas-Carbone s'intéresse aux écarts par rapport à des trajectoires de baisse de ses émissions. La plus importante de ces trajectoires est, naturellement, celle concernant les émissions globales. Elle doit mener à des baisses globales d'émissions de 23% en 2028, de 73% en 2050 par rapport à 2013. Ce qui permettrait également à notre pays de satisfaire à ses engagements internationaux.

Les autres trajectoires se réfèrent aux émissions des différents secteurs de l'économie (transports, énergie, bâtiment, etc.). Leur respect doit mener aux baisses d'émissions globales recherchées.

Pour cela, des « Indicateurs » sont utilisés. Ils sont de trois ordres :

- **Indicateurs de résultats.**

Ils mesurent les émissions de gaz à effet de serre de différentes façons, globalement, puis rapportées par unité de PIB, par unité d'énergie utilisée, et par secteurs (transports, industrie...) etc. Nous avons préconisé l'utilisation de la mesure des émissions par unité d'énergie. Nous partageons les réserves des auteurs concernant la mesure de l'empreinte carbone des Français.

- **Indicateurs de contexte socio-économique, climatique, environnemental et technologique.**

Afin d'interpréter les résultats précédents, il est nécessaire de connaître un certain nombre de données : population, PIB/habitant, rigueur de l'hiver....

- **Indicateurs de suivi des recommandations .**

A la suite des résultats, des « *recommandations à traduire en mesures concrètes dans les politiques publiques* » seront faites. Bref, il s'agit d'apporter des inflexions à ces politiques pour amener au respect des trajectoires de baisses des émissions. Les résultats de ces inflexions sont suivis par ces indicateurs de troisième type qui peuvent conduire à de nouvelles corrections.

III) Des résultats inquiétants⁵.

Les émissions globales françaises en 2016 se sont écartées de 3,6% de la trajectoire permettant à notre pays d'atteindre ses objectifs. Or, ces émissions étaient sur cette trajectoire en 2015. Un tel écart, en un an, est un **mauvais signe**. Un observateur comme Actu-environnement a titré « La France rate la première marche »⁶. L'écart par rapport à la trajectoire aurait pu être causé par une **baisse** insuffisante. La situation est pire : les émissions ont **augmenté**, de 457 à 463 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (+1,3%).

Désormais, pour « rejoindre la trajectoire cible », « la tendance de réduction des émissions » devra être en moyenne de 3,5% par an de 2015 à 2050. Est-ce vraiment envisageable ?

Deux secteurs ont de très mauvais résultats : les transports et les bâtiments résidentiels et tertiaires qui, à eux seuls, émettent pratiquement la moitié des gaz à effet de serre (48%).

Le secteur transport s'écarte de 6% de la trajectoire, ce qui est considérable. Pour les bâtiments, c'est le désastre : l'écart est de 11%.

⁵<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Indicateurs%20SNBC%20-%20résultats.pdf>

⁶ Le 23 janvier 2018.

A vrai dire, à part l'industrie, tous les autres secteurs ont des résultats insuffisants ou inquiétants. Ainsi, les émissions concernant l'énergie restent au dessous de la trajectoire, mais augmentent deux années de suite, ceci malgré le développement des énergies renouvelables.

Les résultats du premier Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone sont mauvais. Les émissions globales augmentent, celles des secteurs « transports » et « bâtiments » dérivent de manière grave, celles du secteur « énergie » augmentent depuis deux ans.

IV) Quelques compléments utiles, voire nécessaires.

Les **indicateurs de résultats** du « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone » utilisent essentiellement des informations du Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution (CITEPA). Cet organisme publie lui-même ses résultats (quelquefois réservés à ses membres). Le CITEPA doit **obligatoirement** fournir des données à des organismes internationaux du fait des engagements de notre pays. Ainsi :

-L'Agence Européenne de l'Environnement, qui a pour mission de rassembler les informations des Etats-membres de l'Union Européenne et de quelques Etats extérieurs comme la Suisse et la Turquie (via le réseau Eionet), recueille des données du CITEPA et publie des synthèses. Ensuite, **Eurostat**, le service de statistiques de l'Union Européenne, complète ses tableaux des émissions de gaz à effet de serre par pays, par année et secteurs d'activités.

-La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), tient à jour les résultats de la plupart des pays du monde à la suite à des accords internationaux, dont l'Accord de Paris. Le CITEPA lui envoie des Rapports très complets (600 pages ou plus) rendus publics.

Les informations directes du CITEPA et celles des organismes cités ci-dessus complètent les indicateurs de résultats du Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Ainsi :

- **Sur les émissions globales françaises :**
Le CITEPA, Eurostat et l'Agence Européenne de l'Environnement⁷ indiquent que la France a augmenté ses émissions deux années de suite, de 2014 à 2016.
France : Emissions 2015 par rapport à 2014 : +1%. Emissions 2016 / 2015 : +1,3%
- **Sur les émissions par secteurs d'activité:**
L'inventaire du CITEPA envoyé aux Nations Unies(CCNUCC)⁸ nous apprend que les augmentations d'émissions des transports et des bâtiments, mises en lumière dans le Suivi de la Stratégie Bas-Carbone entre 2015 et 2016, existaient déjà entre 2014 et 2015.

Il serait souhaitable que le Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone complète ses indicateurs de résultats et/ou de contexte pour prendre en compte de telles données, qui semblent indispensables à l'évaluation de la politique française du climat. De même, il eut été utile que le Suivi fournisse les émissions du secteur électrique (6% des émissions totales françaises)⁹.

⁷ Eurostat : tableau env_air_gge. Agence Européenne de l'Environnement : « Approximated greenhouse gas emissions in 2016 »-Fig.3

⁸ Rapport National d'Inventaire pour la France au titre de la CCNUCC –CITEPA-Mars 2017-pp.578 et 579.

⁹.D'après RTE les émissions pour la production d'électricité ont été de 28,35 millions de tonnes. (2016). Le Suivi ne fournit que le pourcentage des émissions pour la production de toute l'énergie.

V) La répartition des aides publiques.

La politique climatique européenne donne un rôle fort important à l'utilisation de l'énergie, responsable d'au moins des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre. Les aides d'Etat, et les subventions publiques sont considérées comme interdites sauf dérogation par les Traités européens. **Or, le secteur de l'énergie a droit à un traitement particulier et peu courant.** Il est l'objet de nombreuses et importantes dérogations pour des raisons de défense de l'environnement, **principalement liées à la défense du climat.** Il a reçu depuis une dizaine d'années, pour l'ensemble de l'Union Européenne et dans le cadre des politiques de transition énergétique, des aides publiques considérables portant sur des centaines de milliards d'euros. Les seules subventions aux énergies renouvelables électriques ont été de plus de 25 milliards d'euros en Allemagne en 2017.

Notre pays, comme les autres Etats membres de l'Union Européenne utilise largement les dérogations permettant des aides publiques dans le domaine de l'énergie.

L'importance de ces aides publiques et leur répartition sont un élément essentiel de la transition énergétique française, donc de la politique climatique. L'Indicateur R5 du « Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone » est consacré à « la mobilisation de l'argent public ».

Dans la page de l'Indicateur R5 du Suivi de la Stratégie et sous le titre « Dépenses publiques de l'Etat en faveur d'une société bas-carbone », nous lisons les dépenses de l'Etat pour la défense du climat ¹⁰ :

Année	2016	2017
Dépenses totales	7,295 milliards d'euros	9,502 milliards d'euros
Secteur électrique (CSPE)	3,580 milliards d'euros	5,680 milliards d'euros
Autres (Hors secteur électrique)	3,715 milliards d'euros	3,822 milliards d'euros.

Nous faisons le constat suivant :

- ***les dépenses publiques pour le climat ont augmenté de 30% en un an. Elles deviennent considérables : elles sont désormais largement supérieures (dès 2017) au budget du Ministère de la Justice, pourtant considéré comme « l'enfant gâté du budget 2018 » (!)¹¹.***
- ***le secteur électrique est le premier bénéficiaire, avec une part qui est passée de 49% à presque 60 % de 2016 à 2017.***

Or le secteur électrique n'émet que 6% des gaz à effet de serre.

Cette répartition va-t-elle être modifiée? Sous le tableau que nous avons reproduit ci-dessus, nous lisons : « Evolution/objectif : pas d'objectif chiffré à ce jour ». Il est recommandé d'augmenter les aides publiques, dont l'évolution semble pourtant rapide. Aucune allusion à la répartition.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie conduit à une conclusion similaire : les aides publiques au secteur électrique (énergies renouvelables) représentent environ la moitié des aides à la transition énergétique (cette transition est sensée combattre le réchauffement climatique).

La répartition des aides publiques concernant la politique climatique française est totalement inadaptée.

¹⁰ Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone –Document ¾ -Suivi des recommandations transversales-p.9

¹¹ L'expression est du Figaro du 27/9/2017. En 2018, pour la première fois, le budget de la justice dépassera 7 milliards.

En conclusion :

Une répartition totalement inadaptée des aides publiques

L'argent public consacré à la lutte contre le réchauffement climatique est très important par son impact direct et par les incitations aux investissements qu'il provoque.

Il correspond désormais à des sommes importantes. Cependant, son total restera obligatoirement limité, compte tenu du contexte budgétaire.

Il est donc important qu'il soit réparti afin que son action soit la plus efficace possible.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui : en 2017, plus de la moitié des aides publiques liées à la politique du climat ont été consacrées au secteur électrique (essentiellement des subventions au solaire et à l'éolien) responsable de 6% seulement des émissions de gaz à effet de serre.

Aucun indice significatif de changement de la répartition de ces aides n'apparaît, ni dans le Suivi de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, ni dans la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Ainsi dans la PPE actuelle, les aides publiques aux « énergies renouvelables et cogénération » prévues pour la période 2016-2023 sont dix fois supérieures à celles dévolues au transport¹², dont les émissions de gaz à effet de serre sont cinq fois plus importantes que celles du secteur électrique¹³. La France s'acharne à décarboner le secteur électrique qui l'est déjà largement, au détriment d'autres branches économiques bien plus émettrices de gaz à effet de serre.

C'est est une grave erreur de stratégie.

Les aides publiques sont très importantes, par leur impact direct et par leur incitation à l'investissement. Sauf changement radical de leur répartition, notre pays aura des difficultés à inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre qui viennent d'augmenter deux années de suite. Il devra renoncer au rôle international qu'il revendique dans le domaine climatique.

¹² De 2016 à 2023 : 9,2 milliards d'euros en moyenne annuelle pour les « énergies renouvelables et la cogénération » (essentiellement dans le secteur électrique) contre « de l'ordre de 750 à 800 millions d'euros pour le « soutien aux véhicules propres »-Voir : PPE-Volet relatif aux impacts économiques et sociaux-p.34.

¹³ 29% des émissions françaises en 2016 provenaient du transport (Suivi de la SNBC)